

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Vendredi 20 mai 2022



GDS
Manche

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

*Militons
pour une santé
universelle*



RAPPORT D'ACTIVITÉ - EXERCICE 2021



SECTION BOVINE

Édition des ASDA / Adhésions.....	p.3	Paratuberculose / Besnoitiose.....	p.9
Dépistages généralisés / Varron....	p.4	Suivi des avortements.....	p.10
Tuberculose bovine.....	p.5	Qualité du lait.....	p.11
IBR.....	p.6	Installation et regroupements de cheptels.....	p.12
Contrôle à l'introduction.....	p.7		
BVD / Néosporose.....	p.8		



SECTION OVINE ET CAPRINE

Adhésions / Recherche de la Brucellose.....	p.14
Aide au diagnostic.....	p.15



SECTION PORCINE

Le cheptel porcin de la Manche / La délégation de service public.....	p.17
SDRP / Peste Porcine Africaine.....	p.18



SECTION APICOLE

Déclaration de ruchers / Luttes collectives.....	p.20
---	-------------



SECTION ÉQUINE

Création de la section équine.....	p.22
---------------------------------------	-------------



TOUTES SECTIONS

Formations, interventions et information.....	p.24-26	Gestion de la qualité.....	p.29
Qualité de l'eau.....	p.27	Membres du Bureau.....	p.30
Suivi des producteurs fermiers.....	p.28	Carte des conseillers de secteurs.....	p.31
Rassemblements.....	p.28	Cotisations 2021/2022.....	p.32

SECTION BOVINE





Édition des ASDA

Le GDS est en charge de l'édition des documents sanitaires. Ces ASDA sont vertes ou jaunes pour les ateliers d'engraissement dérogatoires (veaux de boucherie, taurillons, etc.). Lorsqu'un élevage est déqualifié, des laissez-passer rouges sont édités par la DDPP, pour une destination vers l'abattoir uniquement.



3 982 DAP

- Documents d'Accompagnement de la Prophylaxie - **(4 119 en 2020 soit - 3,3 %)** ont été édités sur la campagne.

97,6 % des éleveurs sont à jour de leur prophylaxie bovine **(98,2 % en 2020)**.

305 343 ASDA vertes **(306 352 en 2020 soit - 0,3 %)**.

50 971 ASDA jaunes **(52 454 en 2020 soit - 2,8 %)**.

Adhésions

Le nombre de bovins, tout comme le nombre de cheptels, diminue dans le département. Le taux de bovins adhérents baisse légèrement en 2021. La part du nombre d'éleveurs cotisants pour la Caisse Complémentaire est stable par rapport au nombre total de cheptels.

5 753

élevages bovins dans la Manche **(6 014 en 2020, soit - 4,3 %)**.

5 035

cheptels adhérents **(5 281 en 2020)**

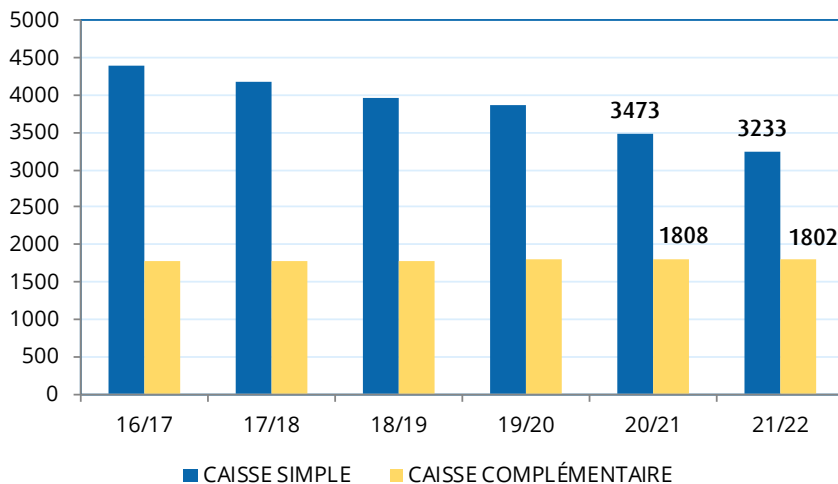
656 348

bovins cotisants **(670 422 en 2020)**

- Un taux de bovins adhérents de **90,9 % (91,2 % en 2020)**.

- Un taux d'adhésion à la Caisse Complémentaire en **légère hausse**. Plus de 53 % des bovins sont adhérents à cette caisse **(51 % en 2020)**.

Nombre d'adhérents au GDS 50 - Section bovine





Dépistages généralisés

Ces recherches sont exigées par la réglementation et permettent l'entretien de la qualification des cheptels et l'édition des ASDA.

	DÉPISTAGE		RÉSULTATS
	Cheptels laitiers	Cheptels non laitiers	
BRUCELLOSE	2 757 analyses lait	19 889 analyses sang	Aucun foyer
LEUCOSE	455 analyses lait	3 242 analyses sang	Aucun foyer



Varron

Le Varron est la larve d'une mouche qui vit dans l'organisme des bovins. Cette larve sort au printemps en perçant la peau du dos pour donner naissance après mue à une mouche, qui va pondre au cours de l'été sur les poils des bovins. Le Varron a fait l'objet d'un plan d'éradication national. La lutte repose sur la surveillance d'éventuelles recontaminations.

La campagne 2020/2021 a consisté en une surveillance sérologique sur un échantillon de lait du tank pour les troupeaux laitiers et sur les sérums de prophylaxie IBR pour les troupeaux allaitants. **42 cheptels de la Manche** ont été contrôlés et tous sont négatifs (**31 en 2020**).

Dans le cadre de la surveillance des introductions de bovins issus de cheptels à risque, **39 bovins** d'origine étrangère ont été traités contre le Varron à l'introduction (**210 en 2020**).



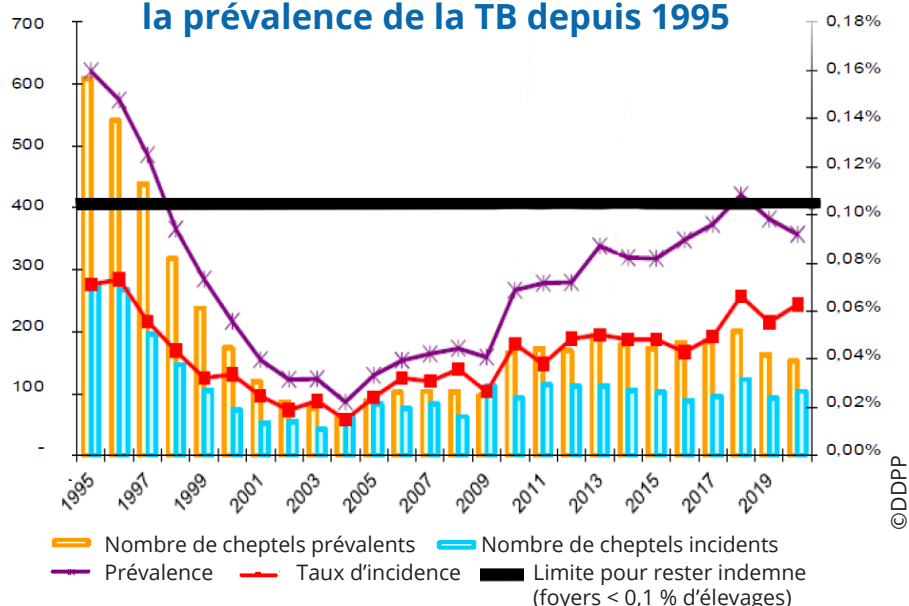


Tuberculose bovine

En France, le risque de perdre le statut national de pays indemne s'accroît depuis l'augmentation du nombre d'élevages infectés au premier semestre 2018. Les conséquences pour l'export des produits laitiers et carnés pouvant être importantes, des mesures ont été prises par la DGAL en juillet 2018 dans le plan Tuberculose 2017/2022 afin, le cas échéant, d'obtenir une dérogation vis-à-vis du règlement européen.

3 Zones de Prophylaxie Renforcée (ZPR) dite « de surveillance » dans la Manche, autour des pâturages de 3 élevages infectés découverts en 2015 et 2016, ont encore concerné **314 élevages sur la campagne 2020/21** pour la réalisation d'intra-dermo-tuberculinations (IDC). Aucun cas d'infection n'a été relevé sur ces zones en 2020/21 et les dépistages ont été arrêtés par le Préfet en septembre 2021.

Évolution du taux d'incidence et de la prévalence de la TB depuis 1995



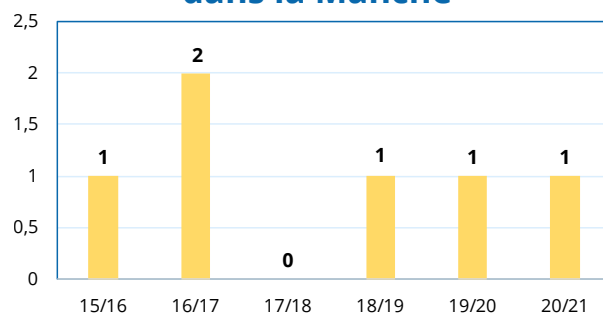
Le GDS de la Manche accompagne financièrement la contention pour tous les éleveurs adhérents dans les zones de prospection : **0,80 euros par bovin en Caisse Simple et 1,90 euros en Caisse Complémentaire**. Le GDS indemnise également l'abattage des animaux douteux (abattage diagnostic) à hauteur de **230 euros en Caisse Simple et 460 euros en Caisse Complémentaire**. En cas d'infection, le GDS finance 25 % de la désinfection des bâtiments (en complément de l'État).

Dans la Manche, **1 nouveau foyer** a été détecté en février 2021 à Millières suite à une découverte de lésions en abattoir. Il a généré une nouvelle zone avec un rayon de dépistage de 2 km.

1 autre foyer situé dans le Calvados, à Tournières, à proximité de Cerisy-la-Forêt (50), a généré une ZPR en partie sur la Manche (rayon de 10 km mais avec prophylaxie biannuelle pour les 31 élevages déjà concernés par un dépistage de 2018 à 2021 dans l'ex ZPR de Couvains). Ces 2 zones concernent **146 élevages en 2021-2022**.

Dans le cadre du plan national biosécurité Tuberculose, **2 sessions de formations** conduites par un binôme de formateurs GDS-GTV ont été proposées aux éleveurs de ces 2 zones.

Cas détectés de Tuberculose dans la Manche



La coordination de la surveillance de la contamination des blaireaux est assurée par la DDPP 50 et celle des cervidés du massif BALLEROY-CERISY-LA-FORÊT par la DDPP 14.

Entre le 1^{er} octobre 2020 et le 30 septembre 2021 dans la Manche, **121 cheptels (159 en 2019/20)** ont été concernés par un Arrêté Préfectoral de Mise sous Surveillance (APMS) (dont 67 liés aux prophylaxies sur les 3 ZPR, 48 suite à des suspicions en abattoir et 21 sur des cheptels en lien épidémiologique).





Rhinotrachéite Infectieuse Bovine (IBR)

Virus de la famille des herpès, la Rhinotrachéite Infectieuse Bovine présente la particularité de vivre longtemps cachée dans les ganglions des bovins. Suite à la réactivation du virus, les animaux porteurs latents peuvent ré-excréter le virus et contaminer le reste du troupeau ou leur voisinage.

93,2 %

d'ateliers bovins "indemnes d'IBR" dans la Manche (hors élevage sans statut) (- 0,8 %).

29 975

analyses IBR sur le sang lors des prophylaxies dont **119 positives** dans 12 cheptels (- 0,5 % / 2020 : 33 250 dont **316 positives**).

30 977

bovins contrôlés à l'introduction en IBR dont **20 positifs** (+ 0,1 % / 2020 : 30 116 dont **39 positifs**).

9 393

bovins ont dérogé au contrôle à l'achat (**7 765 en 2020**).



Nous visons l'éradication du virus, grâce à la mise en place de :

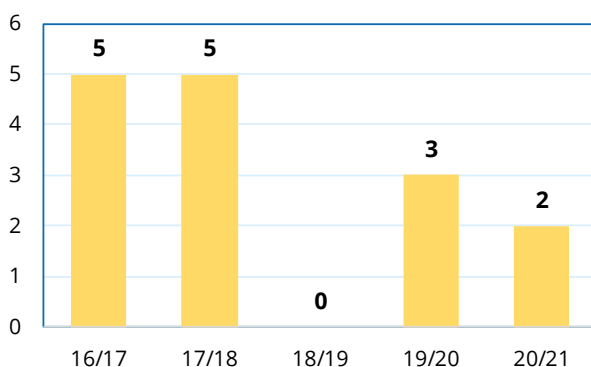
- La généralisation des statuts des cheptels vis-à-vis de l'IBR,
- La surveillance des cheptels par la prophylaxie annuelle et des contrôles d'introduction,
- L'assainissement des derniers cheptels infectés.

Avec la "Zone Épidémiologiquement Favorable", le nombre d'analyses sur prophylaxie IBR a de nouveau diminué de **10 %** entre 2020 et 2021 (**33 250 en 2020 contre 29 975 en 2021**).

Assainissement IBR

Dans le département, il restait, au 31 décembre 2021, **27 cheptels** détenant au moins un bovin positif (**contre 36 cheptels infectés au 31/12/2020 et 37 au 31/12/2019**). Nous avons eu **2 nouveaux cheptels positifs** dans la Manche en 2021.

Nombre de nouveaux cheptels positifs



Lors d'une nouvelle infection, en partenariat avec le vétérinaire sanitaire, nous intervenons rapidement pour stabiliser la circulation virale et mettre en oeuvre des mesures de lutte adaptées à l'élevage et pour la protection du voisinage.

Ce suivi passe par une enquête épidémiologique et la mise en place d'un protocole vaccinal.





Contrôle à l'introduction

Le GDS fait la promotion de la réalisation de contrôles d'introduction en BVD, Paratuberculose et Néosporose. Cette démarche de contrôle permet à l'éleveur de mieux sécuriser ses achats et d'éviter de déstabiliser l'équilibre sanitaire de son cheptel.

10,3 %

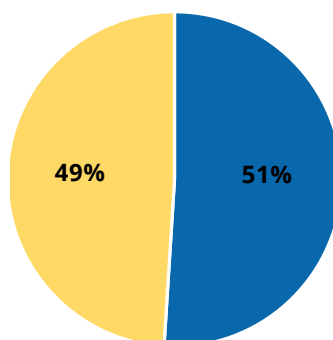
des bovins âgés de plus de 24 mois ont une analyse connue à l'achat ou avant la vente en **Paratuberculose**.

23 %

des bovins femelles ont une analyse connue à l'achat ou avant la vente en **Néosporose**.

Bovins introduits avec une carte verte selon statut BVD (+ 5 % de bovins avec statut connu en 2021)

- Bovins disposant d'un statut non IPI connu ou ayant fait l'objet d'un contrôle d'introduction
- Bovins ne disposant pas de statut connu



En 2021, **40 017 bovins** ayant une carte verte ont été introduits dans le département de la Manche

	Bovins trouvés positifs à l'introduction		
	BVD	PARATUBERCULOSE	NÉOSPOROSE
2020	0,8%	2,1%	3,8%
2021	1,1%	3,4%	4,8%

L'augmentation du taux de bovins testés avant la vente continue à limiter le nombre de bovins trouvés positifs à l'introduction chez les acheteurs sur ces 3 maladies.

	Résultats positifs BVD achat et vente	
	2020	2021
Achat	1,6%	0,96%
Vente	0,3%	0,1%

Il faut privilégier l'achat de bovins non IPI, transportés de manière sécurisée et mis en quarantaine à leur arrivée. Suite à la parution de l'arrêté ministériel BVD, il est important de réaliser les prises de sang avant la vente pour éviter de faire reconstruire et/ou abattre des bovins virémiques, considérés IPI selon la réglementation.

À compter du 1^{er} janvier 2022, il est privilégié de réaliser les contrôles avant-vente avec une prise en charge des analyses et des prélèvements.





Diarrhée Virale Bovine (BVD)

Cliniquement, la BVD revêt plusieurs formes :

- la "**Virémie transitoire**" provoque chez les bovins non protégés une interruption de gestation et parfois de la diarrhée. Elle favorise également les maladies des veaux.

- la "**Virémie permanente**" concerne les bovins **IPI (Infectés Permanents Immunotolérants)**, contaminés dans le ventre de leur mère. Ils constituent une source majeure d'excrétion du virus et pérennisent ainsi l'infection dans les cheptels.



Plan de lutte

138 plans souscrits en 2021
(72 en 2020),

8 569 analyses sur le sang
(4 754 en 2020).

Boucles auriculaires BVD

2 261 éleveurs réalisent des prélèvements de cartilage auriculaire sur les veaux nouveaux-nés (**1 294 en 2020**),
92 515 prélèvements auriculaires
(57 156 en 2020).

Bilans Jeunes Agriculteurs

66 bilans troupeau BVD,
2 845 analyses sur le sang
(1 288 en 2020).

Au total, les dépistages sur les cartilages auriculaires et le sang ont permis de dépister **567 bovins IPI et 113 bovins virémiques (respectivement 422 et 159 en 2020)**.



Néosporose

Cette maladie parasitaire peut entraîner des interruptions de gestation à tous les stades, avec un pic entre 3 et 6 mois de gestation. La transmission se fait le plus souvent de la mère au veau pendant la gestation avec des avortements sporadiques dans les lignées des positives. La contamination des reproductrices par la consommation d'aliment souillé par les crottes d'un chien contaminé peut entraîner plusieurs avortements en quelques semaines.



36 plans souscrits en 2021 (contre 14 en 2020).

888 bovins positifs dans les cheptels ayant réalisés des dépistages de plan de lutte (**791 en 2020**) pour **9 981 analyses : 8,9 % de positifs (8 053 analyses en 2020 pour 9,8 % de positifs)**.

Un dépistage sérologique sur lait de tank a été effectué chez tous les producteurs de lait adhérents en fin d'année 2021. **Sur les 2 409 analyses réalisées, 13,8 % se sont révélées positives (2 265 analyses en 2020 pour 16,5 % de positives)**.





Paratuberculose

La Paratuberculose est une maladie incurable des ruminants due à une mycobactérie. Elle s'exprime sur les bovins âgés d'au moins 2 ans par une diarrhée persistante, accompagnée d'un amaigrissement prononcé.



177

cheptels étaient engagés dans le plan de lutte au 31/12/2021 (- 12 %).

32

cheptels se sont nouvellement engagés dans le plan en 2021 (37 en 2020).

4 %

c'est le taux moyen de bovins positifs dans les dépistages (4,1 % en 2020).

Le dépistage systématique de la Paratuberculose dans les troupeaux laitiers a été de nouveau réalisé fin 2021 à partir de l'analyse d'un échantillon de lait de tank.

Sur les 2 312 analyses réalisées sur lait de tank (2 577 en 2020), 67 % des cheptels ont des résultats positifs (48 % en 2020).

En allaitant, **sur les 945 mélanges de 10 bovins analysés, 40 % sont forts positifs.**

Besnoitiose

La Besnoitiose est une maladie parasitaire vectorielle émergente en forte progression en France depuis le Sud-ouest où elle a longtemps été cantonnée jusqu'en 2000. Souvent silencieuse, avec le plus souvent quelques bovins atteints dans un même cheptel, cette maladie peut parfois diffuser fortement. **Elle n'est pas règlementée.** Les vecteurs reconnus sont des mouches piqueuses (taons et stomoxes). Le risque de diffusion d'un troupeau à l'autre est très faible au-delà de 500 mètres. Les aiguilles à usage non unique sont également un risque.



© Dr S. Maudelonde (AGRIAL)

Le dispositif de surveillance renforcée de la Besnoitiose a été mis en place dans la Manche en mai 2021. Il concerne 2 volets :

- Analyse sérologique Besnoitiose systématique sur le sang des bovins âgés de plus de 6 mois prélevés dans le cadre d'une transaction :

> **46 bovins dépistés non-négatifs** dont **42 confirmés** sur **18 621 analyses.**

- Prophylaxie : surveillance sérologique de mélange (lait de tank / sang) :

> **105 cheptels ont été contrôlés** au 31/12/2021 : aucun cheptel suspecté. 1 à 2 analyses de mélange sont réalisées, selon l'effectif.

> **2 503 analyses de lait effectuées.** 15 cheptels suspectés, mais les analyses en cours (expertise ANSES Maisons-Alfort) semblent s'orienter vers des réactions atypiques sur les 1^{ers} résultats d'analyse disponibles.



© Dr S. Maudelonde (AGRIAL)

Il semblerait qu'à ce jour, la Besnoitiose ne soit pas (ou très peu) installée en élevage laitier.





Suivi des avortements

Le GDS propose la recherche systématique de la Fièvre Q, de la BVD, de la Salmonellose sur le placenta, et de la Néosporose sur le sang de la mère (sérologie). Sur demande du vétérinaire traitant, des recherches de l'Ehrlichiose et du BoHV4 peuvent être ajoutées. Des recherches mycologiques, bactériologiques et une sérologie Néosporose sont également effectuées sur l'avorton.

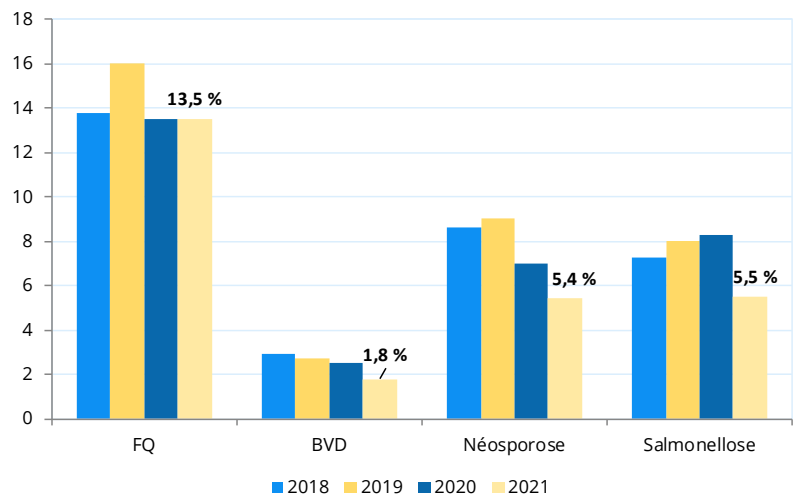
1 884
protocoles "recherches sur avortées"
en 2021 (contre 1 885 en 2020).

Concernant les recherches systématiques, les résultats positifs sont dans le tableau ci-joint.

À ces recherches systématiques, s'ajoutent des recherches ciblées :

- **18,2 % d'Ehrlichiose sur 1 476 analyses,**
- **16,1 % de BoHV4 sur 31 analyses.**

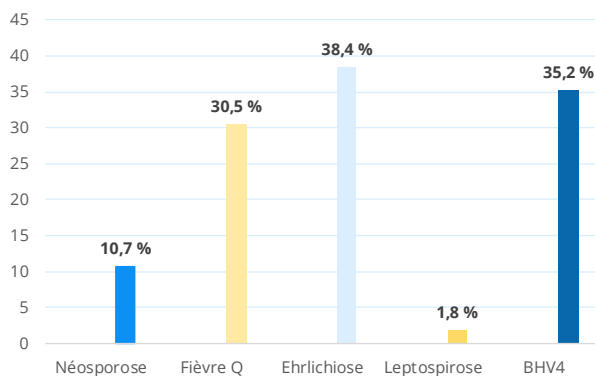
Évolution des résultats de recherches sur avortées (en pourcentage)



Dans les cheptels affectés par des troubles de la reproduction, un sondage sérologique sur 10 reproductrices est proposé, en fonction de la demande des vétérinaires traitants.

Lors de l'acheminement de l'avorton en bon état au LABEO Manche, **23 % présentent des analyses positives avec mise en évidence d'un agent pathogène.**

Répartition des résultats positifs lors de demandes de PAC



En 2021, il y a eu **78 demandes de Protocole Avortement Cheptel (PAC), dont 48 avec au moins un résultat positif.** Les pourcentages de positifs sur le nombre de recherches effectuées se trouvent sur le graphique de gauche.



Depuis 2021, la recherche Ehrlichiose est effectuée systématiquement sur le placenta des femelles avortées, et ce, du **1^{er} avril au 31 décembre de chaque année.**





Qualité du lait - Contrat "Cellules Hors Normes"

Ce contrat régional piloté par le CRIEL doit permettre aux éleveurs concernés par des taux cellulaires au-dessus de 400 000 cellules de retrouver des taux conformes. Le CRIEL délègue notamment le conseil au GDS 50. Les éleveurs qui suivent les conseils apportés obtiennent une meilleure valorisation de leur production par le respect de la réglementation européenne.

61 plans cellules suivis en 2021 (contre **38 en 2020**), avec **21 contrats signés** (**25 en 2020**), pour un total de **81 visites d'élevages** dans le cadre du contrat (**45 en 2020**).

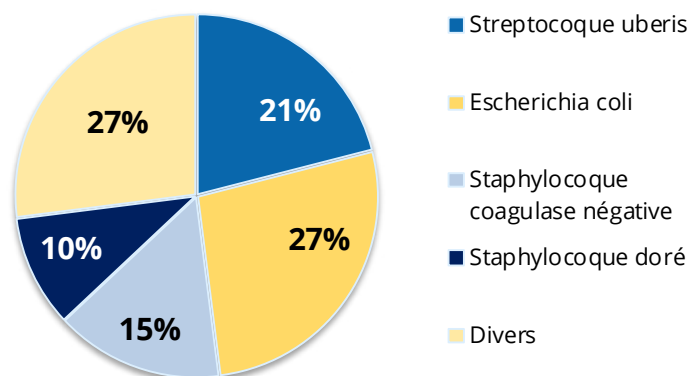


Qualité du lait - Mammmites et/ou dégradation des taux cellulaires

Lors d'épisode de mammites, avec ou sans dégradation du taux cellulaire du tank, le GDS propose d'accompagner les éleveurs dans la recherche des causes. Il recommande l'envoi groupé de 5 échantillons de lait individuels au LABEO 50 par tranche de 100 vaches laitières. Les analyses sont prises en charge en partie par le GDS.

Le GDS propose également un audit d'élevage, suite à des résultats d'analyses de lait de mammites effectuées par le LABEO et après envoi de l'historique des comptages cellulaires individuels.

Répartition des bactéries isolées dans les laits de mammites



On observe une prédominance d'**Escherichia coli** et du **Streptocoque uberis** qui représentent **près de la moitié des agents de mammites isolés**.





Installations et regroupements de cheptels

Lors de l'installation d'un éleveur, de l'arrivée d'un associé ou d'un regroupement de 2 cheptels, il est nécessaire de faire un bilan sanitaire du (ou des) troupeau(x). Il est proposé aux éleveurs :

- Un bilan de troupeau(x) avec des recherches de la BVD, de la Paratuberculose et de la Néosporose,
- Une réduction de cotisation suite à la participation à la formation "Éleveur-Infirmier de ses bovins" pour les jeunes installés.



159 visites d'exploitation (107 en 2020).

78 Jeunes Agriculteurs (45 en 2020) ont souscrit un Contrat Jeune Installé d'adhésion à la Caisse Complémentaire.

110 361 € de prise en charge d'analyses dans le cadre des contrats Jeune Installé.

35 jeunes ont souscrit une convention de soins avec leur vétérinaire soutenue par le Conseil Départemental de la Manche.



Le GTV et le GDS soutiennent l'établissement de conventions de prévention sanitaire et de soins entre les éleveurs et leur vétérinaire. Ce dispositif a obtenu une aide financière du Conseil Départemental de la Manche pour les Jeunes Agriculteurs. En effet, il finance la convention à hauteur de **500 € pendant 3 ans après signature du jeune installé**, s'il répond aux critères d'éligibilité suivant :

- L'éleveur est âgé de moins de 40 ans,
- Le cheptel pour l'espèce concernée est adhérent au GDS,
- La convention comprend à minima :
 - > Un suivi reproduction de l'ensemble du cheptel ainsi qu'au moins une autre action de type suivi santé veaux / génisses, suivi parasitisme, suivi qualité du lait, suivi pathologies respiratoires,OU
- > Au moins deux des suivis précités (en l'absence de suivi de reproduction).

La convention est conduite par le cabinet reconnu vétérinaire sanitaire et pour une durée objectif de 3 années minimum.

Les éleveurs qui réalisent ces suivis avec leurs vétérinaires (reproduction, parasitisme, pathologies respiratoires, etc.), et répondant aux critères, ont bénéficié de cette aide en 2021.

Le GDS accordera à partir de 2022 une aide supplémentaire de **500 €** aux JA en 1^{ère} année de convention.







Adhésions au 30/06/2021

ESPÈCES	DÉTENTEURS		ADHÉRENTS GDS			
	Nombre d'éleveurs	Nombre d'animaux de plus de 6 mois	Nombre d'éleveurs adhérents	Pourcentage d'éleveurs adhérents	Nombre d'animaux de plus de 6 mois	Pourcentage d'animaux adhérents
OVINS	3 267	49 981	2 126	65% (+ 1 %)	31 471	63% (+ 3 %)
CAPRINS	272	3 412	184	67% (+ 9 %)	2 882	84% (=)

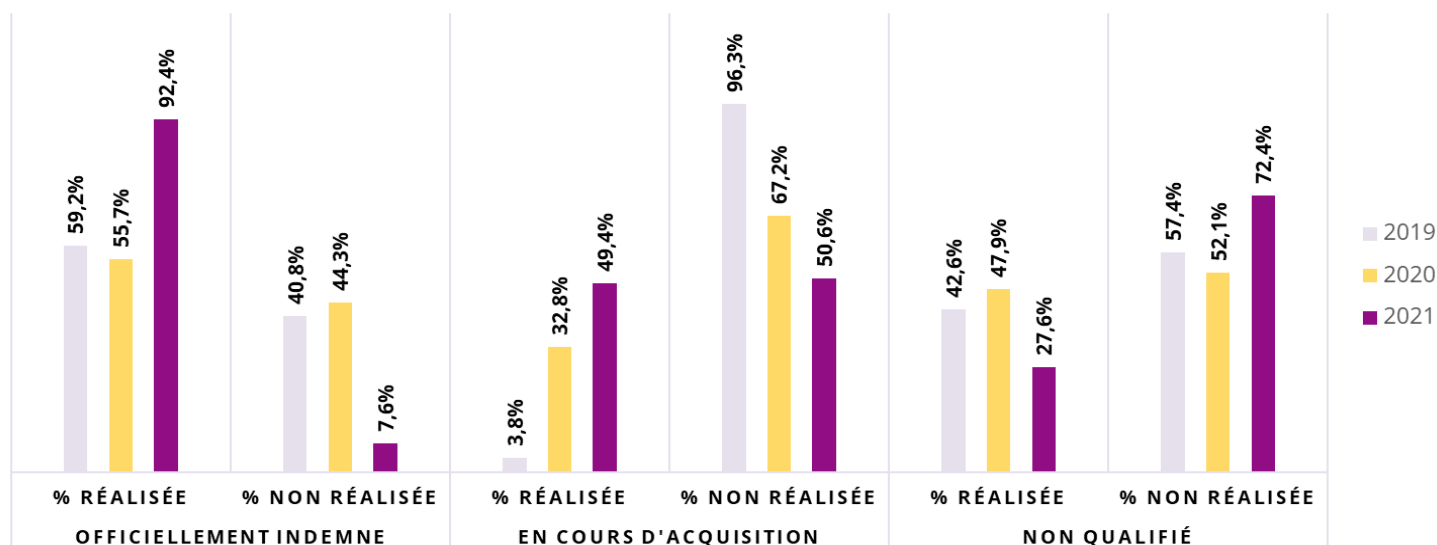
Le cheptel ovin régresse mais le taux d'adhésion progresse. Le cheptel caprin s'accroît et le taux d'élevages adhérents progresse.



Recherche de la Brucellose

La prophylaxie de la Brucellose a pour objet l'acquisition ou le maintien de la qualification "officiellement indemne" des troupeaux d'ovins et de caprins. Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution du pourcentage de cheptels ayant réalisé la prophylaxie par qualification et par campagne.

Évolution chez les ovins



Évolution chez les caprins





Aide au diagnostic

Les adhérents de la section peuvent bénéficier d'aides financières pour la réalisation de certaines analyses.

TYPES DE RECHERCHES	CAPRINS		OVINS	
	Nombre de recherches	Résultats principaux	Nombre de recherches	Résultats principaux
Avortements	3	Négatifs	5	Toxoplasmose
Autopsies	5	Parasitisme gastro-intestinal	7	Parasitisme gastro-intestinal
CAEV	2	1 positif	0	0 négatifs
Divers	9	Mammites à staphylocoques + Cryptosporidiose	8	Infections diverses
Parasites dans les crottes	7	Strongylose digestive	21	Strongylose digestive
Paratuberculose	3	2 Positifs	0	0 négatifs
Tremblante (génotypage des béliers)	0	0 négatifs	15	8 résistants 4 sensibles 3 très sensibles
Visna-Maëdi	0	0 négatifs	1	0 positif
Qualité bactériologique de l'eau	0	0 négatifs	0	0 négatifs



Nombre record de recherches en ovins et caprins (+ 71 % par rapport à 2020). Développement de toutes les recherches (sauf la Paratuberculose) chez les caprins et des recherches de parasites dans les crottes chez les ovins.

Services complémentaires :

- **Location de la baignoire pour le traitement des parasites externes** : 2 adhérents ont pu louer la baignoire à FARAGO Manche Calvados avec une aide financière du GDS.
- **GDS Infos Ovins / Caprins** : envoi d'un bulletin destiné à tous les éleveurs de la section en juillet 2021.



SECTION PORCINE

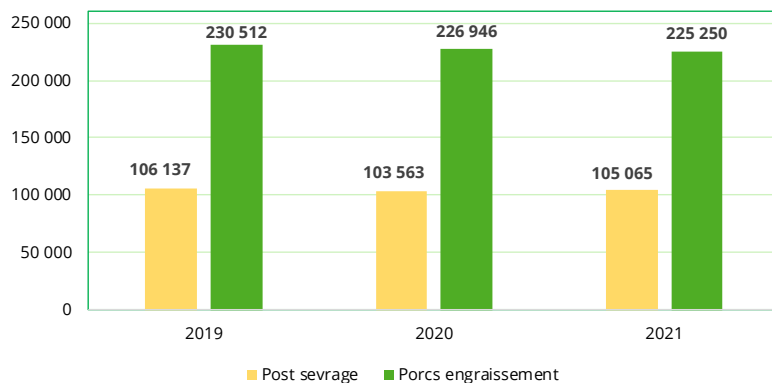




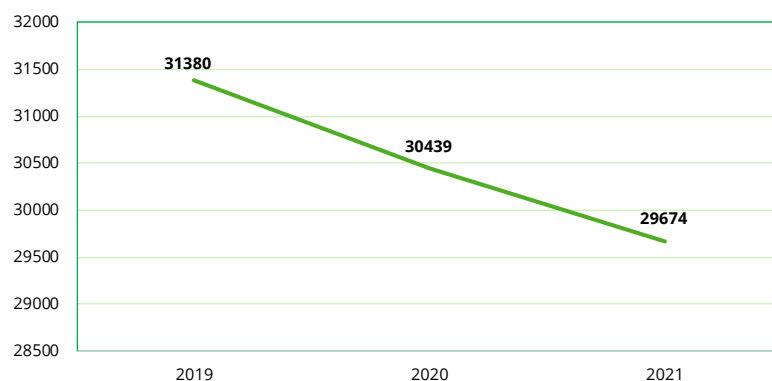
Le cheptel porcin de la Manche

Avec **390 cheptels**, l'effectif porcin de la Manche diminue en 2021 (- 3). En plus du suivi des prophylaxie, le GDS met à disposition des éleveurs adhérents à la section, des services de plus en plus diversifiés permettant notamment de mettre la biosécurité au cœur de la prévention sanitaire, de lutter contre l'expansion des virus tels que le SDRP et de prévenir une éventuelle introduction de la Peste Porcine Africaine.

Évolution des effectifs de porcs



Évolution des effectifs de truies



- Taux d'adhésion en baisse avec **61 % des élevages actifs (64 % en 2020)**,
- **43 visites d'élevages** pour réaliser notamment des audits de biosécurité (**53 en 2020**),
 - **2 sessions de formations « biosécurité »** organisées.

La délégation de service public

Le GDS est en charge du suivi des maladies porcines réglementées par délégation de service public de la part de la Direction Départementale de la Protection des Populations. Depuis 2006, le SDRP est inclus dans ce suivi par un arrêté préfectoral.

MALADIES RÉGLEMENTÉES	NOMBRE D'ANALYSES	RÉSULTATS
Aujeszky	988	Aucun cheptel positif
Peste Porcine Classique	333	Aucun cheptel positif





Syndrome Dysgénétique et Respiratoire Porcin (SDRP)

Les symptômes du SDRP sont variés et peuvent aussi bien affecter la santé des animaux (toux, diarrhées, etc.) que leur reproduction, engendrant ainsi des pertes économiques parfois conséquentes.

Chaque année, le GDS Manche coordonne la surveillance de ce virus dans tous les élevages et propose un plan de lutte (aides à la vaccination ou au dépeuplement / repeuplement) pour chaque nouveau foyer, sous réserve qu'il soit adhérent à la section porcine.

Depuis 2018, les Membres du Bureau ont décidé d'accroître la surveillance dans le Sud Manche où la prévalence du SDRP est la plus élevée du département.

4 nouveaux cheptels positifs en SDRP (10 en 2020)
Parmi eux, 3 élevages ont bénéficié d'une aide à la vaccination pour un montant total de 7 668 €.

Répartition statuts SDRP 2021

	2020	2021
Positifs*	15%	16%
Négatifs	64%	68%
Intermédiaires	1%	1,7%
Inconnus	14%	12,2%
Vides	6%	3,1%

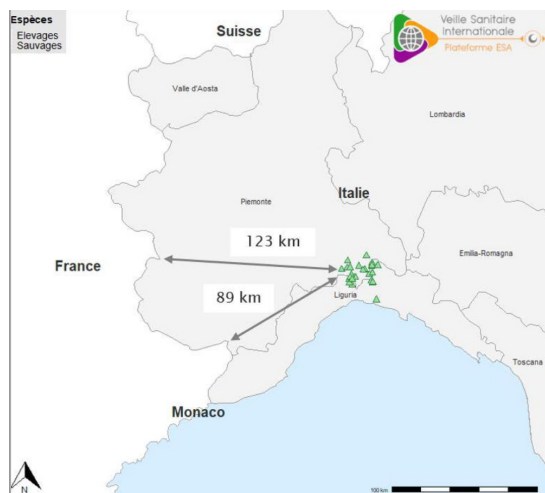
74 % des élevages ont autorisé la transmission de leur statut à l'UNGP.

***47 cheptels positifs en 2021 contre 59 en 2020.**



Peste Porcine Africaine

La Peste Porcine Africaine est très largement présente en Asie. La maladie continue de se propager dans la faune sauvage en Europe de l'Est et a commencé à toucher l'Italie. Le risque que la maladie continue à s'étendre et qu'elle passe nos frontières est grand.



Point de situation en Italie :

- **06/01/2022** : 1^{er} cas sur un sanglier accidenté à Ovada.
- **10/02/2022** : 35 cas sur des carcasses de sangliers sur une zone de 20-30 km à 90 km de la France.

Le GDS continue à communiquer auprès des éleveurs et a mis en place des formations "biosécurité"





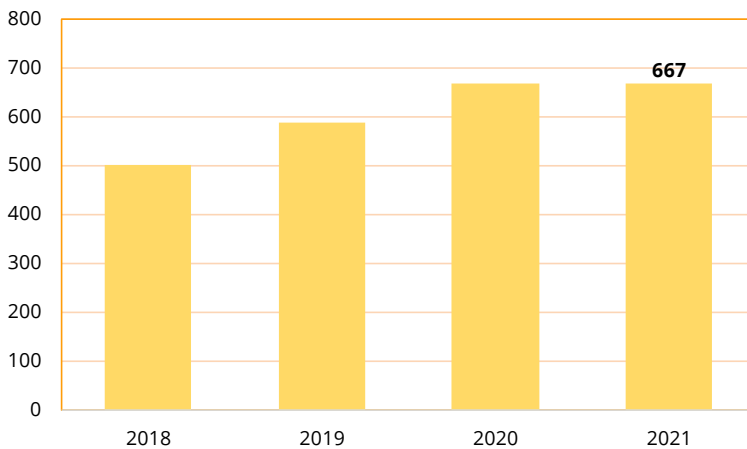
SECTION APICOLE





Déclarations de ruchers

Depuis 2016, les déclarations de ruchers sont intégralement centralisées par les services de la DGAL via un formulaire papier ou une e-déclaration du 1^{er} septembre au 31 décembre.



667 apiculteurs déclarants.

1 151 emplacements de ruchers.

315 adhérents au GDS apicole
(324 en 2020).

Luttes collectives

Sur le plan sanitaire, les 2 principales maladies combattues sont la **“Varroase”** et la **“Loque américaine”**. Pour lutter contre l’acarien *Varroa destructor*, responsable de la Varroase, le Plan Sanitaire d’Élevage (PSE) agréé permet de distribuer des médicaments à base d’amitraz. Cette action est conduite avec le soutien du Conseil Départemental. La lutte contre la Loque américaine, maladie du couvain très contagieuse causée par une bactérie (*Paenibacillus larvae*), fait l’objet de visites sanitaires des ruchers organisées par la DDPP.

Pas d’APMS pour de la Loque américaine, ni d’Arrêtés Préfectoraux portant Déclaration d’Infection (APDI)
(3 APDI en 2020).

1
visite sanitaire réalisée par le vétérinaire mandaté.

4 139
nids de frelons asiatiques signalés **(4 034 en 2020)** pour **3 849 nids détruits (3 804 en 2020).**



Avec le soutien financier du Conseil Départemental, l’action de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON) et la participation du GDS Apicole et de Manche Apicole ont permis de mettre en place, depuis 2016, un programme de lutte collective contre le frelon asiatique. Cette lutte a permis de constituer un réseau de référents locaux formés par la FDGDON et un engagement massif des communes du département, aujourd’hui de l’ordre de 97 %. Renseignements sur : <https://www.frelonasiatique50.fr/>







Création de la section équine

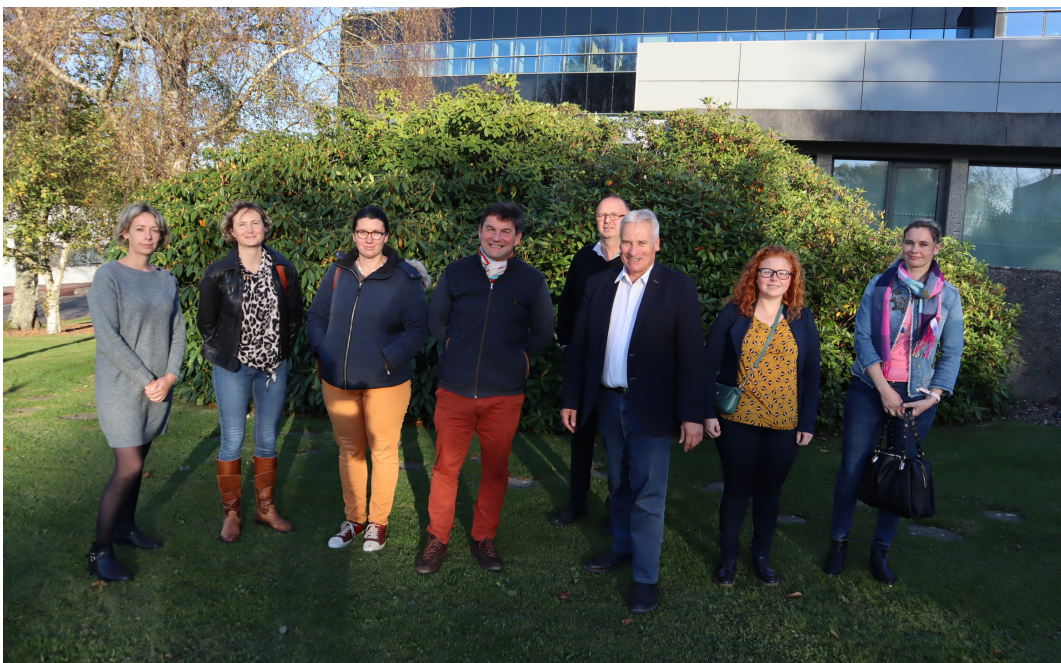
Si la pandémie Covid-19 a freiné de nombreux projets, celle-ci n'aura pas atténué l'envie des adhérents du GDS détenteurs d'équidés à s'organiser, accompagnés par GDS France et le Conseil Départemental.

La section équine a ainsi été créée le 28 octobre 2021.

La filière équine, comme les autres productions, est confrontée à des épisodes sanitaires virulents (Rhinopneumonie, Artérite Virale, Métrite Contagieuse, etc.) engendrant des conséquences sanitaires et financières importantes sur les élevages et l'ensemble de la filière. Les Membres souhaitent vraiment axer leur travail **sur la prévention sanitaire** : mise en place d'un « parcours santé » pour l'équidé, aides au diagnostic en cas d'installation, travail sur l'harmonisation des pratiques en terme de protocole vaccinal, mise en place de formations, etc. sont en réflexion.

Voici la constitution du Bureau de cette nouvelle section :

Président	Ludovic FLEURY – Agon Coutainville
Vice-présidente	Florence MASSIEU – Saussemesnil
Vice-présidente	Emmanuelle GOSSELIN - Jobourg
Trésorière	Chloé GIFFARD - Montsenelle
Secrétaire	Anne-Claire VASCHE – Sainte Marie du Mont
Membre	Ludovic LARONCHE – Saint Pierre Eglise
Membre	Hervé MARIE – Houtteville



Les Membres du Bureau de la section équine accompagnés par Noël FREMINE, Directeur, et Stéphanie LEBRANCHU, Responsable du Service Technique.







Formations - Interventions

Le GDS 50 forme ses adhérents et participe à des sessions d'informations lors de journées techniques, forums et autres événements.

26 journées de formation - 187 éleveurs formés - 8,5 journées d'informations

L'objectif des formations et interventions est de vous apporter une mise à jour des notions, d'acquérir de nouvelles connaissances entre éleveurs. Outre une partie technique en salle, les éleveurs bénéficient sur la plupart des formations

En section bovine

En partenariat avec



Nouveau



Écornage précoce des veaux
53 participants
6 sessions de **1** jour



Éleveur-infirmier de ses bovins laitiers
23 participants
2 sessions de **2** jours



Veau : l'avenir de mon troupeau
19 participants
2 sessions de **3** jours
(dont une partie individualisée en élevage)



Intervention dans les **2** forums cédants
organisés par les JA
50 participants

En producteurs fermiers



Utiliser le nouveau GBPH
8 participants
1 session de **2** jours

Le GDS de la Manche intervient aussi dans les MFR ou lycées agricoles

Intervention module sanitaire
5 jours à l'Abbaye de Montebourg
20 participants

Intervention en MFR
1 demi-journée à la MFR de Condé
5 participants
1 demi-journée au Lycée de Thère
30 participants
1 demi-journée à la MFR de Granville
30 participants





ntions - Informations

es axées sur la **prévention sanitaire**. Il intervient également dans les congrès, foires, portes ouvertes,

d'interventions auprès de **135 personnes - 5 événements agricoles**

r des nouvelles compétences avec des formations de découverte ou de perfectionnement et d'échanger
tions d'une partie mise en pratique des acquis sur le terrain.

En section ovine-caprine

Merci à nos intervenants, Dr AUTEF (87), Dr ROFFET (35) et Dr EHRHARDT (79) pour l'accompagnement dans ces formations, quasiment toutes nouvelles.



Bâtiment et santé
11 participants
1 session de 1 jour



Comment gérer les vers avec
moins de vermifuges ?
13 participants
1 session de 1 jour



Comment avoir des chevrettes
en bonne santé ?
5 participants
1 session de 1 jour



Les maladies de l'agneau jusqu'au sevrage
14 participants
1 session de 1 jour



Soigner ses ovins avec les plantes
13 participants +
2 élèves EPLEFPA St Hillaire
1 session de 1 jour



L'immunité en élevage caprin
6 participants
1 session de 1 jour



L'agnelage : avant, pendant, après
14 participants
1 session de 1 jour

En section porcine



Biosécurité porc
6 participants
1 session de 1 jour





Formations - Interventions - Informations

Outre les formations, le GDS a à cœur d'aller à la rencontre des éleveurs, et notamment de ses adhérents, et d'échanger avec ses différents partenaires. Il a de ce fait répondu présent aux divers événements agricoles organisés dans le département en 2021 tels que : les **Prairiales**, **Méca'Élevage**, le **Festival de la Terre et de la Ruralité**, la **Foire de Lessay** ou encore le **Festival de la Viande**.

Ces événements constituent des moments privilégiés de partage et de convivialité, moments que l'on souhaite à nouveau retrouver lors de nos réunions de secteurs, à nouveau reportées à l'été 2022.



Dès le mois de juin, nous avons apprécié de pouvoir retrouver nos adhérents et partenaires, après plus de 6 mois sans événement.

PRAIRIALES le 10 juin à Pont Hébert



Nous profitons de ce type d'événements pour communiquer sur l'actualité sanitaire et nos nouveautés.



Nous avons à cœur d'accueillir le public présent afin de partager un moment d'échanges et de convivialité.

MÉCA'ELEVAGE le 2 septembre à Vergoncey

FESTIVAL DE LA TERRE ET DE LA RURALITÉ le 5 septembre à Virey



4 conseillers sanitaires du GDS sont présents dès le jeudi pour accueillir les éleveurs et procéder à l'identification et à la vérification des bovins.

FOIRE SAINTE-CROIX du 10 au 12 septembre à Lessay



Nos équipes sont sur le pied de guerre dès l'aurore pour offrir jus d'orange et gourmandises aux éleveurs levés tôt, ainsi qu'aux élus et partenaires qui passent auprès du ring de bon matin.

FESTIVAL DE LA VIANDE le 20 novembre à Torigny-les-Villes

Les réunions de secteur de la section bovine sont reportées à l'été 2022

En raison du contexte sanitaire de début 2022, les Membres du Bureau ont trouvé plus raisonnable de reporter à nouveau nos traditionnelles réunions de secteurs. C'est donc en juin-juillet prochain qu'elles auront lieu, avec une « nouvelle formule ».





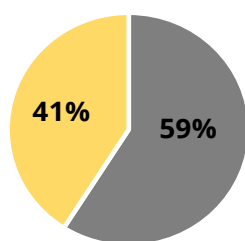
Qualité de l'eau

L'eau est le **1^{er} aliment consommé** en quantité par les animaux. Une eau impropre à l'abreuvement va donc avoir rapidement des conséquences sur la santé de votre troupeau. En plus de l'abreuvement, l'eau est utilisée dans le lavage du matériel et des installations de traite en élevage laitier. Par conséquent, **la qualité de l'eau doit être une préoccupation majeure**. De plus, la Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage impose **une analyse annuelle** lorsque l'éleveur utilise de l'eau d'un captage privé pour le circuit de traite.

Cette année, le GDS a encore réalisé et financé **1 547 prélèvements**. Depuis la mise en place de la gestion des résultats défavorables, nous constatons **une forte demande des recontrôles** et **une nette augmentation des interventions par les techniciens spécialisés**.

Ainsi, en cas de mauvais résultats bactériologiques, ces interventions permettent dans un premier temps **d'identifier la (ou les) source(s) de contamination** telles que la mauvaise conception de l'ouvrage, la présence à proximité de déjections animales, des défauts d'entretien des installations, etc. Et dans un second temps **de mettre en place des mesures correctives** afin de pouvoir continuer à utiliser l'eau issue de ces captages privés plus sereinement.

Conformité des prélèvements



■ conformes ■ non conformes

1 547 prélèvements ont été réalisées (1 666 en 2020) dont

22 % d'ouvrages d'eau traitée :

- 915 sont conformes,
- 632 non conformes.



L'intérêt que nous portons à aider les adhérents de notre département dans ce domaine est aujourd'hui partagé et reconnu par divers organismes de la filière.

Depuis janvier 2022, **un partenariat s'est créé avec les laiteries et les éleveurs produisant du lait cru** afin de leur apporter un suivi adapté permettant de réagir rapidement en cas de dégradation de la qualité de l'eau utilisée.

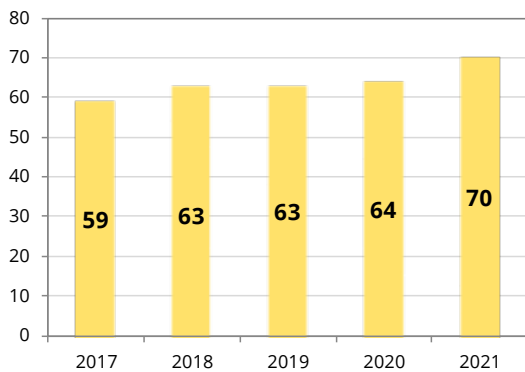




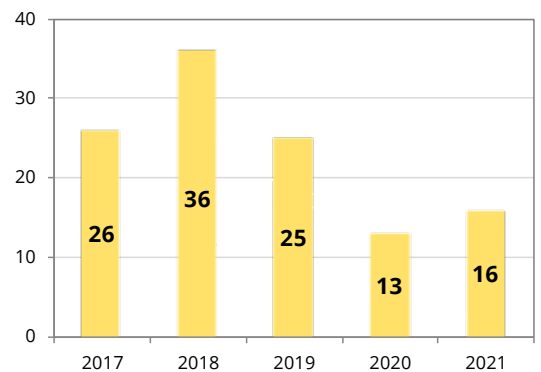
Suivi des producteurs fermiers

Ce suivi a pour objectif d'aider les producteurs laitiers fermiers, quelle que soit l'espèce, à maîtriser la qualité sanitaire de leurs produits et à améliorer l'image de marque régionale de leurs productions auprès des consommateurs. Les prélèvements mensuels de lait de mélange sont effectués par le GDS puis analysés au LILANO. En cas de résultats défavorables, un technicien du GDS intervient immédiatement et les analyses supplémentaires sont prises en charge.

Évolution du nombre de contrats dans la Manche



Évolution du nombre d'interventions dans la Manche



Rassemblements



24

marais communaux dans la Manche.

123 cheptels dont 107 pour la Manche (131 cheptels dont 110 pour la Manche en 2020, soit - 3 %) ont mis des bovins dans les marais communaux.

3 313 animaux dont 2 948 bovins pour la Manche (3 416 animaux dont 2 874 bovins pour la Manche en 2020 soit + 2 %).

158 déclarations de mise au marais ont été reçues et vérifiées (186 en 2020).

29 concours de races ou de boucherie (12 concours en 2020) ont été suivis par le GDS pour les espèces bovine ou ovine, en raison de la crise sanitaire de la COVID 19.

Au total, avec les concours organisés en dehors du département, les éleveurs de la Manche ont participé à 38 manifestations différentes (14 en 2020).

258 certificats sanitaires bovins (121 en 2020) et 38 certificats ovins (19 en 2020) ont été validés en 2021 (pour 16 concours ovins / 9 en 2020).

Le dépistage IBR en sortie de marais n'est plus obligatoire depuis 2020, à condition d'être à jour de sa prophylaxie de la campagne en cours à l'entrée au marais.





Gestion de la qualité

Accréditation obtenue pour les délégations de missions de service public : le GDS 50 constitue une des sections départementales de l'Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) Animal de Basse-Normandie, OVS qui fusionne en 2018 avec l'OVS Haute-Normandie pour une qualification commune d'OVS accordée à l'UNGDS. Dans ce cadre, les missions de qualification sanitaire déléguées par l'Etat (exemples : Brucellose, Leucose) font l'objet d'une reconnaissance d'accréditation selon la norme ISO 17020. La confidentialité vis-à-vis des informations relatives aux élevages, le respect des principes d'impartialité et l'assurance de la sécurité et de la protection des données sont ainsi reconnus.

Certification « Qualité de services » : 4 axes pour la satisfaction des éleveurs et la pérennité de l'entreprise.




La certification de l'entreprise GDS Manche, initialement obtenue en août 2013, suit depuis 2018 la norme ISO 9001/2015 dans les domaines suivants :

- La qualification sanitaire des animaux et des élevages de la Manche,
- Le conseil en santé animale.

Elle vise à assurer une amélioration continue de nos services, pour conforter le niveau de satisfaction de nos adhérents tous services confondus.

La certification vise à analyser, à priori, les risques de défaut de qualité de service pour mieux les prévenir. Elle comprend un travail d'évaluation des forces, faiblesses, menaces et opportunités pour chaque processus de service. Elle intègre la notion de services continus (polyvalence du personnel, prévision de travail à distance, gestion stocks) qui a pu être éprouvée lors de la crise sanitaire de la COVID 19.

Un des derniers chantiers, avec la digitalisation, porte sur la réduction des délais d'indemnisations des éleveurs après facturation d'analyses ou abattages indemnisés grâce à notre logiciel de gestion en masse (environ 10 000 dossiers de remboursement par mois).



Certification « Organisme de formations » : le GDS Manche a obtenu en octobre 2021 la reconnaissance d'Organisme de formations selon le Référentiel National de Certification Qualité (RNCQ) établi dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle et ce, dans le cadre de ses formations externes vers les éleveurs ou vers des conseillers d'entreprises.





Membres du Bureau



Président

Hervé MARIE

Secteur 4 : Carentan, Montebourg, Valognes



1ère vice-présidente

Geneviève GILLES

Secteur 4 : Carentan, Montebourg, Valognes



2ème vice-président

Vincent GUILLE

Secteur 9 : Granville, Quettreville



3ème vice-président

Xavier QUENTIN

Vétérinaire - représentant le GTV de la Manche



4ème vice-président

Thierry LEFRANC

Président de la section porcine du GDS



Secrétaire

Xavier PICOT

Secteur 17 : St Hilaire du Harcouët



Trésorier

Jean-Luc BARBOT

Secteur 14 : Brecey



Membre

Michel DUQUESNE

Président de la section ovine/caprine du GDS



Membre

Bernard PONCET

Président du GDS apicole



Membre

Luc CHARDINE

Président des Jeunes Agriculteurs



Membre

Marc LETONDU

Secteur 12 : Villedieu-les-Poêles



Membre

Ludovic LARONCHE

Secteur 2 : St-Pierre-Eglise



Membre

Antoine LETELLIER

Secteur 7 : Coutances



Membre

Emmanuelle GOSSELIN

Secteur 1 : Cherbourg-en-Cotentin



Membre

François OSMOND

Secteur 8 : Saint-Lô



Membre

Bruno CORON

Secteur 8 : Saint-Lô





Carte des conseillers de secteur



Estelle HELAINE
06 71 90 69 26
estelle.helaine@gds-manche.fr



Alexia WAEYAERT
06 33 97 97 75
alexia.waeyaert@gds-manche.fr



Jennifer CALVET
06 30 42 83 77
jennifer.calvet@gds-manche.fr



Lucie TRUBLET
06 74 76 15 73
lucie.trublet@gds-manche.fr



Nicolas MARTINE
06 33 97 97 93
nicolas.martine@gds-manche.fr



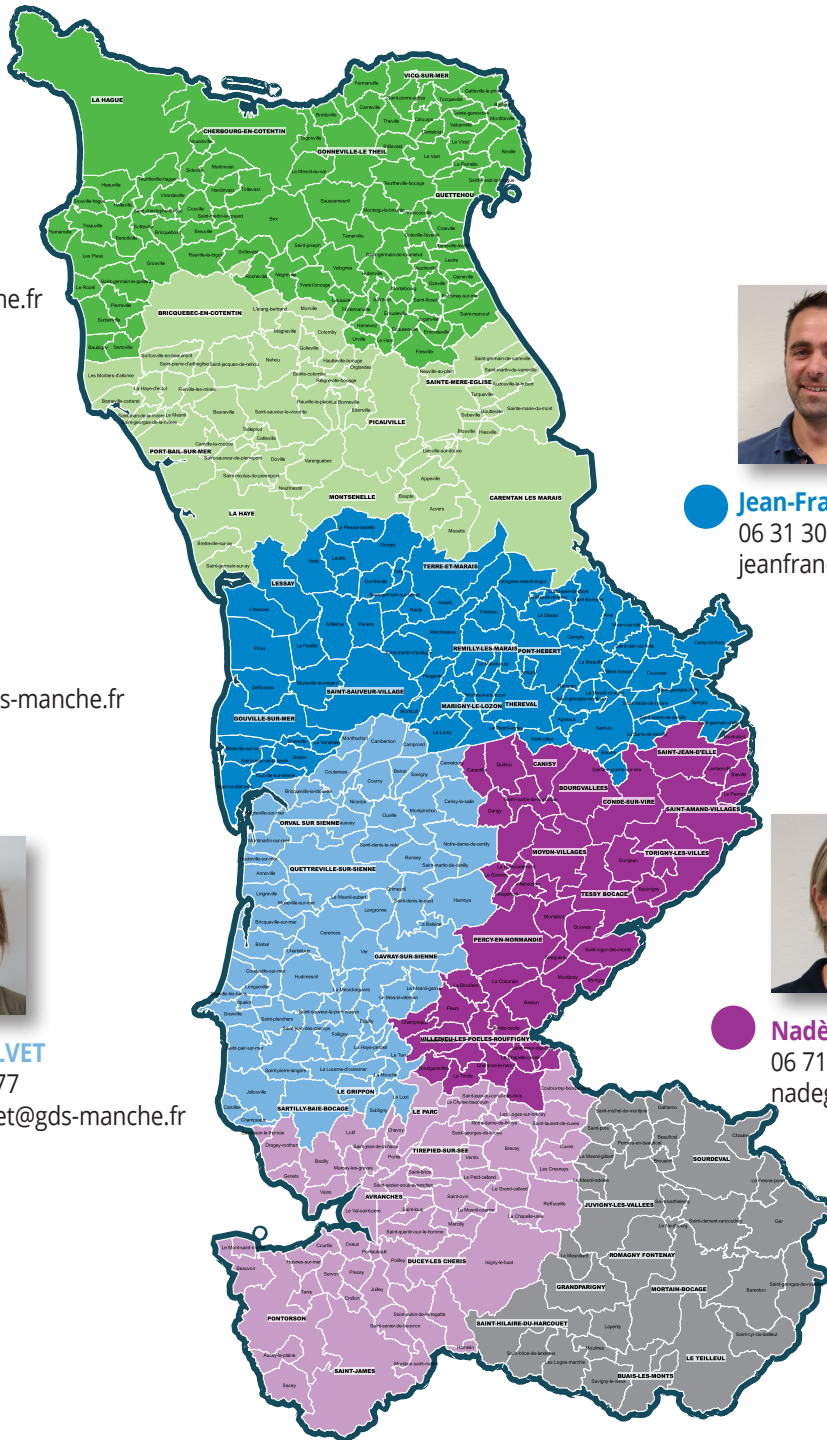
Jean-François COUPPEY
06 31 30 76 92
jeanfrancois.coupphey@gds-manche.fr



Nadège LARSONNEUR
06 71 90 69 27
nadege.larsonneur@gds-manche.fr



Elodie HOUSTIN
06 45 20 45 62
elodie.houstin@gds-manche.fr



Cotisations 2021 / 2022

Adhésion section bovine

Forfait de gestion	25€00
Cotisation Caisse Simple mâle	3€49 par bovin
Cotisation Caisse Simple femelle	3€89 par bovin
Cotisation Caisse Complémentaire	1€95 par bovin
Cotisation supplémentaire, année 1 Caisse Complémentaire	0€98 par bovin
Remise Caisse Complémentaire atelier allaitant spécialisé	- 0,20 € par bovin
Caisse Nationale de Solidarité Santé Animale - Cotisation Recherche	0€05 par bovin
CRSSA - CDSSA - Contrôle Intro	0€09 par bovin
Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnemental	0€10 par bovin
Renforcement de la lutte contre la BVD	0€58 par bovin
Mutualisation prophylaxie Tuberculose de surveillance	0€12 par bovin

Adhésion section ovine / caprine

Forfait de Gestion	14€00
Cotisation par Ovin ou Caprin Reproducteur	0€75 par OV ou CP
Forfait Caisse Prévention et Soutien Complémentaire	6€00
Caisse Prévention et Soutien Complémentaire	0€45 par OV ou CP
Cotisation Études et Recherche (ex : CSSA)	0€01 par OV ou CP
Forfait Tremblante (ovin)	60€00
Cotisation Tremblante (ovin)	1€00 par OV
Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnemental	0€02 par OV ou CP
Aide GDS prophylaxie Brucellose sur les 5 1ères analyses	- 1€17 par OV ou CP testé
Aide GDS prophylaxie Brucellose (prise de sang de la 6ème à la 20ème)	- 0€59 par OV ou CP testé

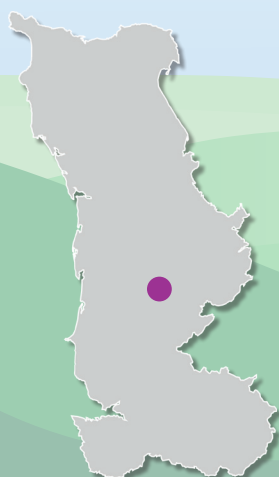
Adhésion section porcine

Forfait de gestion	15€00
Reproducteurs (naisseurs)	2€56 par reproducteur
Reproducteurs (naisseurs engraisseur)	2€56 par reproducteur
Reproducteurs (sélectionneurs multiplicateurs)	3€67 par reproducteur
Places Post Sevrage Engraisseur	0€16 par place
Places PS / naisseur engraisseur	0€06 par place
Places PS / Sélectionneur Multiplicateur	0€11 par place
Places charcutier (seul)	0€40 par place
Places charcutier / naisseur engraisseur	0€11 par place
Places charcutier / selectionneur multiplicateur	0€26 par place



Plan d'accès de la Salle Polyvalente de Saint-Ébremond-de-Bonfossé (Canisy)

109, rue du Coquillot
Saint-Ébremond-de-Bonfossé
50750 CANISY



GDS
Manche